

FICHE ACTION

AIDES A LA CREATION DE CLUBS OU D'ANTENNES DE CLUBS

Pourquoi ?

Après avoir constamment augmenté jusqu'en 1989, le nombre de clubs affiliés à la FFTT a très fortement diminué : - 1371 clubs en 30 ans.

Cela s'explique en partie par le phénomène des fusions, mais force est de constater que de nombreux lieux de pratique ont également disparus... ou continuent d'exister en dehors du giron fédéral !

Si nous voulons poursuivre notre développement quantitatif, il faut essayer de maintenir un maillage géographique satisfaisant sur l'ensemble de notre territoire et éviter la formation de « déserts pongistes ».

Pour qui ?

La Ligue AURA a mis en place une aide financière :

- pour les nouveaux clubs qui s'affilient à la FFTT
- pour les clubs déjà affiliés qui créent des nouveaux lieux de pratique (antennes de clubs) et qui augmentent ainsi leur nombre de licenciés.

Cette extension du club peut en effet offrir de nombreux intérêts :

- augmentation de sa capacité d'accueil,
- augmentation de sa « zone d'achalandage » et de son rayonnement,
- obtention d'une subvention de la commune où sera implantée l'antenne, voire de la communauté de communes concernée.

**Demandez vos fiches actions auprès de Ligue
AURA : contact@laura-tt.fr**

Combien ?

Affiliation de nouveaux clubs :

1ère année : 150€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
200€ si le club a au moins 10 licenciés

2^{ème} année : 100€ si le club a entre 3 et 9 licenciés
150€ si le club a au moins 10 licenciés

En fonction des besoins de ces nouveaux clubs, un accompagnement humain et une dotation en matériel (table, tables d'arbitrage...) peuvent également être envisagés.

Création d'antennes de clubs :

Un club déjà affilié qui crée un nouveau lieu de pratique perçoit une aide ponctuelle de 200€ si cette ouverture de salle lui amène au moins 10 nouveaux licenciés promos ou trads.

Comment ?

Affiliation de nouveaux clubs :

L'aide est versée de manière automatique et ne nécessite aucune demande particulière.

Création d'antennes de clubs :

Contactez Laurent LOUVEL pour lui signaler la création du nouveau lieu de pratique et le nombre de nouveaux licenciés qui ont ainsi été générés.

En savoir + : www.lauratt.fr

Référent Ligue : *Laurent LOUVEL*
l.louvel@laura-tt.fr
06.61.87.97.28